

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

SEPTEMBRE  
2017

**CHEMINOTS**

**CGSP**

**FGTB Services Publics**

73<sup>e</sup> année - n°8 - septembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI - X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



**ENSEIGNEMENT  
OFFICIEL**

**L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL  
DES VALEURS SÛRES !**



**ÉDITO**  
Ce n'est pas  
la girouette  
qui tourne...  
P. 3



**DOSSIER**  
La digitalisation des  
services publics  
Quelles réponses à  
l'ubérisation ?  
P. 4



**CHEMINOTS**  
Un nouveau site Web  
P. 9

## Primes syndicales

### Rappel – Demande duplicatas 2016 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse [sec.asbl-vzw@cgspacod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspacod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devrez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

## La FGTB salue le départ de **Marc GOBLET** et élit **Robert VERTENUEIL** Secrétaire général

*Ce 9 juin, un Congrès extraordinaire de la FGTB a acté le départ à la pension anticipée de Marc Goblet et a élu Robert Vertenueil Secrétaire général.*

**Marc Goblet** quitte la FGTB après 35 années de syndicalisme. Nous saluons le camarade qui a défendu tout au long de sa carrière une FGTB interprofessionnelle unie et ce afin de proposer des alternatives crédibles aux politiques d'austérité.



**Robert Vertenueil**, diplômé de l'Institut provincial d'enseignement technique scientifique industriel (Travaux publics et Construction), entame sa carrière en 1987 comme permanent à la Mutualité socialiste du Brabant wallon. Entre 1990 et 1992, il est élu Secrétaire général de la Confédération des jeunes socialistes. À partir de 1992, il rejoint à nouveau la Mutualité socialiste du Brabant wallon où il sera successivement Responsable des services extérieurs et attaché de direction. Entre 2002 et 2008, Robert Vertenueil intègre le mouvement syndical au sein de la Centrale générale

FGTB du Brabant wallon où il est élu Secrétaire adjoint puis Secrétaire régional. En 2008, il est élu Secrétaire fédéral de la Centrale générale FGTB en charge des secteurs de la Construction, des Fabriques de ciment et des Logements sociaux. Une centrale dont il prendra la tête en 2015 en tant que secrétaire général.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous savons qu'il aura à cœur de défendre notre modèle social basé sur des services publics proches des citoyens.

## DANS NOS RÉGIONALES

### Charleroi (Pensionnés Cheminots)

#### Dîner musical

Le Comité des Pensionnés Cheminots organise un dîner musical le **14 novembre à 12h**, rue de Montigny, 42 – Salle 1.

Menu : Apéritif, Porchetta, dessert, café et boissons comprises.

PAF : 5 €/personne pour les Cheminots et leur accompagnant(e), 15 €/sympathisants s'il reste des places vacantes.

À payer lors de l'inscription sur le compte bancaire : BE92 0682 1784 2223 – CGSP Cheminots (paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica – Tel. : 071/797 111).

**Attention !** Date limite des inscriptions : le **31 octobre**.

Inscriptions limitées à 90 personnes.

### Participez à l'enquête CES sur la digitalisation du travail

La Confédération européenne des syndicats (CES) a lancé une enquête afin de sonder les voix des travailleurs et des syndicats sur la numérisation. Ce sondage en ligne s'adresse aux organisations syndicales, aux délégués dans les organes (DS, CPPT, CE et services publics) et aux travailleurs des plateformes en ligne.

L'objectif est de collecter par ce sondage un maximum d'informations concernant les principaux défis socio-économiques liés au travail numérisé et aux nouvelles technologies. Bref, de faire remonter les avis et l'expérience que ces acteurs ont sur le terrain.

Les réponses feront l'objet d'une publication et d'une journée d'étude de la CES.

L'enquête est disponible sur : <http://survey.fairdigi.eu/index.php/137518/lang/fr> ou à partir de la page de la FGTB [www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)



## Ce n'est pas la girouette qui tourne... c'est le vent qui change

Nous avons tous assisté au lamentable spectacle donné par le cdH et consorts à la Région wallonne et dans les autres entités fédérées. Il convient cependant de dépasser le dégoût de cette politique de bas étages et, en prenant une hauteur qui semble avoir fait défaut à plus d'un responsable politique, tirer quelques enseignements de cette situation.

Premièrement et afin de faire taire certaines mauvaises langues, notre colère ne résulte pas de voir le PS relégué dans l'opposition. Si ce retour avait été causé par une défaite électorale, il n'y aurait rien eu à dire et, à maints égards, il aurait été compréhensible.

Mais, dans le cas présent, nous sommes loin du compte.

Car il ne faut pas être dupe, ce n'est pas la « bonne gouvernance » qui est à l'origine de cette mutinerie, tout au plus n'est-elle qu'un prétexte. Non, les raisons sont plus prosaïques, plus terre à terre. En effet, les derniers sondages créditaient le cdH d'à peine plus de 8 % des intentions de vote. Cette chute libre ne devait pas être du goût de nombreux ténors de l'ex-PSC, parti qui, des décennies durant, a été le moteur de la politique belge. Il fallait donc, coûte que coûte, replacer ce parti sur l'échiquier politique. C'est chose faite avec cette alliance avec le MR. Vu sous cet angle, le chevalier blanc est bien terne.

Mais cette nouvelle « majorité » est bien fragile, elle devra, bien souvent, compter sur l'absence des membres de l'opposition et, pire encore, sur l'appoint de l'extrême-droite. Il est vrai que sur ce dernier point, le cdH pourra allègrement profiter de l'expérience fédérale du MR.

Car ce qu'il faut garder à l'esprit c'est que cette crise politique s'inscrit dans un cadre plus large et ce remaniement aura des conséquences importantes sur le niveau fédéral.

En effet, les entités fédérées frappées par la crise politique pouvaient être (étaient) un contre-pouvoir par rapport à ce gouvernement de droite extrême. Les exemples de la Région wallonne s'opposant au CETA ou, plus récemment la sonnette d'alarme tirée par la Région de Bruxelles-Capitale contre les réformes des pensions du ministre Bacquelaine en sont les exemples. On voit, de suite, l'intérêt du MR à « entrer » dans des majorités au niveau des entités fédérées.

À plus long terme, par son comportement, le cdH entend rompre avec son étiquette de « partenaire à vie PS » qui lui colle au dos et qui est souvent agitée par le président de la N-VA. Le cdH s'offre ainsi une option pour pouvoir collaborer avec les nationalistes flamands au sein d'une future majorité fédérale. Si tel devait être le cas, le « H » de cdH deviendrait bien lourd à justifier et franchement déplacé.

Bref, ce qui s'est passé en Wallonie n'est pas anodin, ce n'est pas une farce. Nous avons été les témoins d'un comportement politique méprisable et médiocre. Une instrumentalisation de la démocratie (par ceux-là même qui s'en réclament) pour de basses raisons à mille lieues de l'intérêt collectif et des besoins des citoyens.

Mais, malgré le dégoût qu'inspirent de telles pratiques, nous allons éviter de sombrer dans les travers que nous contestons chez d'autres.

La Démocratie n'est pas un jeu, elle suppose une grandeur de caractère que nous nous efforçons de cultiver. Loin de sombrer dans le fatalisme et la médiocrité, nous allons, dès à présent, rappeler que les organisations syndicales indépendantes sont des acteurs indispensables de la Démocratie et, à ce titre, nous serons, face à ce Gouvernement comme face à tous les autres, un contre-pouvoir réel et intransigeant. Nous serons attentifs et ne laisserons rien passer !

Laurent Pirnay  
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun  
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

# La digitalisation des services publics

## Quelles réponses à l'ubérisation ?

*Digitalisation. « Ubérisation », économie dite collaborative ou de plateforme. Tous ces termes définissent avec plus ou moins de justesse cette économie « de personne à personne », où client et prestataire sont mis en relation via une application ou un site Internet. L'économie de plateforme est en passe de modifier en profondeur le monde du travail, y compris dans les services publics. Mais la médaille a son revers !*

La numérisation est « la transformation économique et sociale engendrée par l'adoption massive de technologies numériques en vue de générer, traiter et échanger des informations<sup>1</sup> ». Ce processus de transformation a commencé à affecter les services publics. Les processus numériques sont de plus en plus intégrés dans les services publics en Europe.

Les nouvelles technologies, si elles sont mises en œuvre dans le but de fournir des services publics pour le bien commun, peuvent permettre de promouvoir davantage la participation des citoyens et des travailleurs dans la conception et la prestation des services publics. La numérisation des services publics pourrait améliorer la santé et la sécurité en réduisant la difficulté et la répétitivité du travail et renforcer la responsabilité démocratique et la qualité des services publics. Nous en voyons tous les jours des exemples mais en mesure-t-on toujours bien les conséquences ? Si certaines applications facilitent grandement l'accès aux services publics, d'autres par contre tendent à les réduire à la portion congrue. Ainsi, par exemple, la plateforme Réseau Santé Wallon permet un échange de documents de santé informatisés (résultats d'exams, rapports médicaux, courriers, etc.) entre les prestataires de soins intervenant pour un même patient et représente une réelle amélioration tant pour les patients que pour les acteurs de la santé. Par contre, la mise en place de services comme Tax-on-web par le SPF Finances ou de plateformes comme bringr par bpost apporte-t-elle d'authentiques plus-values ? Il y a lieu d'analyser en profondeur ces changements

### Une nouvelle révolution industrielle

La révolution numérique est une nouvelle révolution industrielle<sup>2</sup>. Le développement actuel du numérique, soumis aux logiques financières, mène à un éclatement des structures

de travail. Il conduit à l'apparition d'un modèle organisé autour de plateformes digitales dans un nombre toujours croissant de domaines économiques et de services : transports, logistique, commerce, hôtellerie, éducation, etc.

La plateforme Uber est devenue le symbole du désordre social généré par la dérégulation de l'économie en ayant recours aux outils informatiques. L'ubérisation de l'économie se caractérise par une déréglementation sauvage et une mise en concurrence radicale des professions et des secteurs ainsi que par un contournement frauduleux et généralisé des règles fiscales et sociales. Elle provoque une disparition rapide des droits des travailleurs par le recours massif à « l'auto-entreprenariat ». L'ubérisation pousse toujours plus loin la logique du capitalisme d'accumulation des profits dans les mêmes mains et de compression des salaires et des droits sociaux.

### Aux mains du pire libéralisme

Uber recourt partout dans le monde à des particuliers qui ne paient pas de cotisations de sécurité sociale. C'est pour la même raison que l'entreprise fait appel à de faux indépendants. Elle met sur pied des montages dans des paradis fiscaux pour éviter ainsi de devoir contribuer au financement des équipements collectifs.

Au Royaume-Uni, le service de taxi américain Uber n'a payé que 455 euros d'impôts, alors que l'entreprise est largement bénéficiaire. Et grâce à un régime fiscal favorable aux Pays-Bas où est établi le siège européen de la société, Uber élude le fisc dans le pays où la firme est établie.

De plus, les bas prix pratiqués par Uber ne sont qu'une façade. En effet, Uber pratique des prix variables. Résultat des courses : on paie plus en cas de demande élevée et d'offre réduite. Ce système s'appelle le « Surge pricing ». Lors de

la dernière attaque terroriste à Londres, Uber a d'ailleurs essuyé de sévères critiques pour avoir soudainement augmenté ses prix<sup>3</sup> !

Sans parler de tous les cas malheureux où nombre de travailleurs se sont retrouvés exploités à merci et dénués de tous droits<sup>4</sup>.

### L'austérité s'oppose à l'efficacité

La numérisation des services semble d'ailleurs être une aubaine pour les gouvernements soumis aux contraintes de l'austérité imposée par les règles européennes. L'accent est alors mis sur la rationalisation, le gain de productivité, l'efficacité et les économies. Dans le cadre de la gouvernance économique européenne, les pays de l'UE sont affectés par cette recherche d'efficacité à travers l'introduction du numérique dans l'administration, les achats, la santé, l'énergie et les transports<sup>5</sup>.

Toutefois, le processus de numérisation est souvent utilisé comme prétexte pour saper les principes des services publics et réorienter le secteur public vers un modèle de prestation de services qui s'apparente davantage à celui du secteur privé. Cette transformation peut mener à une marchandisation plus marquée des services publics. Par exemple, les propositions de la Commission d'« ouvrir » les données détenues par les administrations publiques soulèvent la question de la mise à disposition de ressources publiques sensibles auprès du secteur privé qui peut ainsi se positionner sur la prestation de services rentables.

Lorsque de nouvelles technologies ou de nouveaux services numériques sont mis en œuvre sans financement ou personnel adapté, on obtient non seulement une dégradation des services, mais également une augmentation des coûts à long terme, car des dépenses supplémentaires sont nécessaires pour résoudre les nouveaux problèmes.

La réduction du personnel conjuguée à une dépendance excessive envers les systèmes numériques peut empêcher les services publics de réagir efficacement en cas d'urgence ou de continuer de fonctionner en cas de problème technique. L'expansion des services publics numériques ne doit pas impliquer la suppression des systèmes de secours ni la réduction des effectifs qui garantissent un fonctionnement des services en toutes circonstances.

### Le fisc danois : exemple concret de l'échec du tout au numérique

Un exemple concret d'échec du « tout-au-numérique » est la numérisation totale de l'administration fiscale au Danemark. Le gouvernement danois a mis en place depuis une dizaine d'années une structure unique, hautement numérisée, pour la collecte d'impôts et le recouvrement de dettes dans le pays. Une seule autorité devenait l'unique référente tant pour l'IPP que pour l'ISOC ainsi que tous types de taxes additionnelles et il n'existe plus qu'un seul centre de paiement



pour l'entièreté du pays. Les bureaux de contact sont passés d'environ 300 à 30 et une ligne téléphonique unique a été installée, remplaçant tout contact humain.

L'objectif premier de ce remaniement était de réaliser de larges économies d'échelle via la centralisation et la modernisation des systèmes de gestion numériques.

Cela a eu quelques effets positifs comme une plus grande facilité pour les citoyens de remplir leur déclaration fiscale et pour les travailleurs, formés à ces technologies, une plus grande rapidité de traitement.

Cependant, les effets pervers se sont révélés désastreux. Citons notamment :

- la réduction massive de l'emploi dans l'administration fiscale (qui ne cesse de s'aggraver) : de 12 000 employés en 2002, ils sont à présent moins de 6 000 ! Des milliers de licenciements ont eu lieu dans l'administration ces dix dernières années : les économies via la centralisation et sur le dos des travailleurs ont totalement remplacé les investissements nécessaires au bon fonctionnement du système,
- la diminution drastique des lieux de contact (divisés par 10),
- de lourdes failles dans le système de suivi des recettes fiscales des entreprises et dans la poursuite des fraudes mènent à une perte annuelle pour l'État de 30 à 40 milliards de couronnes (4,5 à 5 milliards d'euros),
- de fréquentes restructurations et relocalisations des bureaux,
- un niveau de stress catastrophique parmi les employés et un bien-être au travail à son plus bas niveau, etc.

1. FSESP, *Des services publics intelligents à l'ère du numérique*, Déclaration de principe du 19 avril 2016, [www.epsu.org](http://www.epsu.org).
2. Alternatives à l'ubérisation, Livret thématique du programme *L'avenir en commun*, Jean-Luc Mélenchon, mars 2017.
3. Frank Moreels, président de la centrale UBT-FGTB, *Uber, Ryanair et consorts : quel est le problème ?* Mis en ligne le 16 juin 2017 sur [www.btb-abvv.be/fr/](http://www.btb-abvv.be/fr/).
4. UBT-FGTB, *La vérité sur Uber*, septembre 2015, <https://www.btb-abvv.be>.
5. IWEPS, *La digitalisation de l'économie wallonne : une lecture prospective et stratégique*, mars 2017, [www.iweps.be](http://www.iweps.be).

### La Belgique suit cette mauvaise voie

C'est exactement ce que dénoncent nos Camarades du secteur AMiO<sup>6</sup> qui évoquent le cas du SPF Finances où l'on a testé la digitalisation de tous les services et où la satisfaction n'est pas au rendez-vous et c'est peu dire. « Tax-on-web, les douanes et accises, le commerce international, les plans cadastraux, la succession... tout se fait en ligne. Le service à la population disparaît complètement. Des bureaux de proximité ont été supprimés, certaines régions n'ont plus de bureaux locaux pour les questions fiscales. Entre 2003 et 2016, 10 000 emplois ont été perdus au niveau du SPF Finances. »

Non-remplacement des travailleurs, perte du savoir-faire, augmentation de la charge de travail, l'informatique à outrance est devenue un outil de contrôle plus qu'une aide au travail.

*« La polyvalence augmente tandis que les effectifs diminuent, la charge de travail et le stress augmentent, les distances entre le domicile et le lieu de travail également. Le contact se perd, l'expertise également... »*

Tout cela a un impact indéniable sur la qualité du service aux usagers qui perdent en conseil et en proximité. Sans parler de la fracture numérique car rappelons que 13 % des Belges n'ont toujours pas accès à Internet et que cela se marque non seulement en fonction de l'âge, des compétences et des conditions socioéconomiques, mais également en termes d'égalité entre hommes et femmes.

L'on constate ici un exemple typique des biais que peut comporter une confiance trop élevée dans le « tout-aunumérique » sans avoir pris en compte les différents aspects nécessaires à une transition au numérique qui soit efficace tout en répondant aux principes fondamentaux des services publics, le tout dans le respect et l'intérêt des travailleurs et des usagers.

### Se réappropriier le numérique

La régression sociale que comporte la révolution numérique peut être évitée !

Oui, la révolution numérique peut être une opportunité pour revitaliser certains services et donner plus de liberté et de dignité dans l'exécution des tâches professionnelles. Il est donc urgent de réguler l'activité des plateformes de type Uber et de construire un cadre protecteur du travail de toutes et tous.

Pour que la numérisation puisse améliorer les services, il est nécessaire d'accroître l'investissement et non de réduire les ressources. L'efficacité du personnel et l'adéquation des infrastructures informatiques sont essentielles pour évaluer de façon indépendante la qualité des services publics numériques et garantir que la numérisation améliore la qualité plutôt qu'elle ne la dégrade.



Les institutions publiques doivent se doter de plateformes numériques d'intérêt général. L'organisation d'un service public par le biais d'une plateforme numérique permet de fluidifier et de simplifier la mise en relation entre le producteur et l'utilisateur. Ces plateformes peuvent aussi bien concerner des services matériels (transports collectifs, réseaux de distribution de produits locaux, etc.) qu'immatériels (accès au droit, transparence des données, etc.).

Construire des plateformes publiques, c'est garantir que la valeur créée par les travailleurs d'un système est reversée à la société et non pas capturée sous forme financière. Pour cela, ces plateformes nécessitent du personnel formé, des accès aisés à l'Internet haut débit pour tous, l'utilisation de logiciels libres et bien sûr assurer la protection des données et de la vie privée. Elles devront garantir l'égalité d'accès et de traitement et permettre une concertation et une évaluation permanentes avec leurs usagers.

La transformation numérique des services publics aura sur tous les secteurs des répercussions profondes, quoique différentes. Actuellement, on connaît mal l'impact de la numérisation sur le secteur public en termes de conditions de travail et de prestations de service. C'est un défi important qui requiert une réponse syndicale locale, nationale et européenne afin de protéger et d'améliorer la qualité des services publics et de l'emploi.

6. Voir Syndicats FG TB n°12 du 30 juin 2017.

## Et la culture *Camarade* ?

**V**oici plus de quarante ans, la FGTB confiait la coordination des actions sur le terrain culturel à la centrale responsable des services publics, la CGSP. C'était aussi le choix des artistes de l'époque. En effet, les pouvoirs publics sont souvent les pouvoirs organisateurs des grandes institutions culturelles (RTBF, Théâtre royal de la Monnaie, Bozar, Opéra royal de Wallonie, Théâtre de Liège...) et de nombreuses productions culturelles sont subsidiées par les pouvoirs publics.

Le secteur Culture couvre ainsi un champ de réalités contractuelles très vaste : du violoniste statutaire de l'Orchestre philharmonique royal de Liège au contrebassiste engagé au cachet dans le domaine des musiques actuelles, en passant par la comédienne qui aligne les CDD successifs !

En 2016, face aux nouveaux défis auxquels était confronté le secteur culturel (le nouveau décret des arts de la scène et la modification du statut de l'artiste notamment) - l'IRW de la CGSP décidait d'organiser et de structurer le secteur au niveau régional. Et il faut souligner que la CGSP Culture s'occupe de l'ensemble des travailleurs du secteur culturel : **créateurs, techniciens, administratifs**. En effet, la CGSP ne fait aucune distinction entre ouvriers, employés et cadres : tous ces travailleurs méritent la même attention.

Sur le banc patronal, les interlocuteurs politiques de la CGSP Culture, en plus des directions d'institutions culturelles ou d'associations, occupent tous les niveaux de pouvoir. En effet, les questions liées au « statut » de l'artiste relèvent bien toujours du Fédéral, alors que les autres matières se répartissent



entre le Communautaire, le Régional, mais aussi les Provinces et les Communes (centres culturels, etc.).

Aujourd'hui, l'extension du « tax shelter » aux arts de la scène, les techniques de financement alternatif comme le « crowdfunding », ou encore les formes de dérégulation du marché du travail introduites par SMART, fragilisent notre conception du bien commun, de la juste répartition des richesses et du principe de subsidiarité. Il est donc urgent d'intensifier notre action sur le terrain, le plus souvent possible en concertation avec d'autres secteurs, comme celui de l'enseignement.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le secteur Culture de l'IRW de la CGSP a ainsi œuvré pour renouer le dialogue entre les camarades flamands, bruxellois et wallons. Par ailleurs, de nouveaux outils de communication ont été mis en place, notamment au travers d'une présence active sur les réseaux sociaux (blog, twitter, Facebook, etc.).

Dès la rentrée, le secteur Culture de l'IRW sera à nouveau représenté au sein des Commissions paritaires 304 (arts de la scène) et 329 (socioculturel), tandis que notre engagement lors de divers colloques et tables rondes a conduit à l'activation du Fonds de sécurité et d'existence lié à la CP 304. Ceci devra permettre la création de programmes de transitions professionnelles pour les travailleurs les plus faibles du secteur des arts de la scène.

Enfin, sollicité par la Fédération internationale des Acteurs, le secteur Culture de la CGSP participe aux travaux du comité de pilotage du programme européen « Creative Skills Europe » qui analyse les « tendances et besoins en compétences dans les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant en Europe ».

Le chemin à parcourir est encore long et ceci n'est qu'un début. Les agressions contre les demandeurs d'emploi touchent de façon particulière les travailleurs du secteur Culturel, notamment par le biais d'une interprétation aléatoire de la notion d'« emploi convenable », confirmant ainsi toute la fragilité du concept de « statue de l'artiste » selon l'expression d'Alexandre Von Sivers !

Au moment où la Wallonie rejoint la ligne éditoriale du Fédéral, la culture constitue plus que jamais un outil non pas de résistance mais de reconquête. Si la gauche est en perte de vitesse dans toute l'Europe, c'est sans doute après avoir perdu la guerre culturelle. Il est grand temps, *Camarade*, pour que l'hégémonie culturelle change de camp !

Philippe SCHOONBROOD  
Place Saint-Paul 09-11, 4000 Liège  
Téléphone 04/221 95 34  
GSM 0475/31 61 53  
[philippe.schoonbrood@cgspacod.be](mailto:philippe.schoonbrood@cgspacod.be)  
[www.cgspculture.be/](http://www.cgspculture.be/)  
<https://www.facebook.com/www.cgspculture.be/>

## Allocations familiales à Bruxelles : un enjeu de justice sociale

Dans le contexte du transfert de compétences vers les entités fédérées, le choix d'un système d'allocations familiales est l'occasion de repenser le concept en l'adaptant aux réalités socioéconomiques bruxelloises, mais surtout en lui donnant une dimension politique sociale.

Avec la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, les allocations familiales passeront du niveau fédéral aux communautés et régions le 31 décembre 2019 au plus tard. D'un système unique qui relevait de la Sécurité sociale, les allocations familiales deviennent une matière personnalisable des entités fédérées qui leur permettra de développer une politique familiale adaptée à leurs besoins spécifiques. Dans ce domaine, comme dans d'autres, les choix ne sont pas neutres et traduisent une orientation idéologique politique selon la place qu'elle accorde à la dimension solidaire et à la redistribution.

### Construire un système adapté aux enjeux

Or, ce transfert de compétences est l'occasion de donner de nouvelles orientations politiques. Le système actuel, géré par l'Agence fédérale pour les allocations familiales (Famifed), prévoit un montant de base qui augmente avec le nombre d'enfants, en fonction des tranches d'âge de ceux-ci et de divers rattrapages (parents à faibles revenus, handicapés, orphelins, situation familiale).

Les statistiques révèlent par ailleurs que la répartition des allocations dans le système actuel connaît des variations sensibles entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale (voir graphique). À Bruxelles, les écarts sont particulièrement marqués, reflète de la réalité socioéconomique de la Région qui, bien qu'étant la plus grande productrice de richesses par habitants du pays, compte une forte proportion de personnes jeunes et précarisées dans sa population. Quatre enfants bruxellois sur dix vivent en situation de pauvreté. Les enjeux de correction ne sont donc pas les mêmes que dans les autres entités et il serait pertinent de faire des allocations familiales un outil de justice sociale.

Les projections établies sur base des modèles pressentis dans les autres entités fédérées mettent en évidence l'impact des orientations prises sur les différentes catégories de population en termes de redistribution.

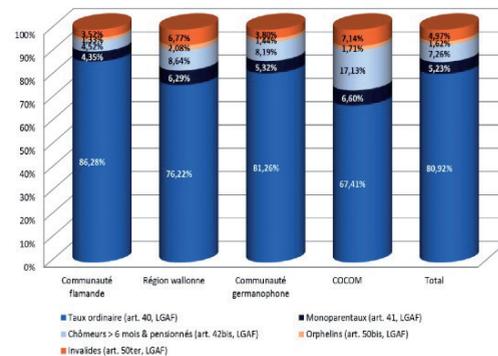
### Un transfert complexe

À Bruxelles, c'est la Commission communautaire commune (Cocom) qui hérite de cette compétence et d'un milliard d'euros de dotation, ce qui implique un redéploiement considérable, ainsi qu'un transfert massif de fonctionnaires.

À Bruxelles, l'accord de gouvernement comportait plusieurs points de principe :

- un « standstill », pour faire en sorte que les familles actuelles ne perdent rien ;

- la continuité des paiements au moment de la transition entre Famifed et le nouvel OIP bruxellois dépendant de la Cocom chargé du paiement des allocations ;
- la consécration des allocations comme droit de l'enfant et non plus liées au statut légal de l'un de ses parents ;
- un montant identique pour chaque nouveau-né ;
- l'instauration de corrections sociales ;
- la rationalisation du nombre d'opérateurs, c'est-à-dire la limitation du nombre de caisses de paiement ;
- la consultation des autres entités fédérées afin d'harmoniser le passage aux nouveaux régimes.



Des rapports de recherches livrés par l'ULB-VUB et par l'Université d'Anvers ont apporté les éléments d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un système cohérent pour la Région bruxelloise. À moins d'un an et demi de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui reste l'objectif pour le basculement, il est urgent pour Bruxelles de décider de la formule à mettre en œuvre car il reste un travail considérable à accomplir pour être opérationnel. Il faut que cela se déroule dans des conditions correctes tant pour le personnel de l'IOP Iriscare que pour les bénéficiaires des allocations !

La regrettable évolution du climat politique de ces deux derniers mois, avec notamment les manœuvres politiciennes du cdH, n'est pas favorable au choix progressiste que la CGSP-Bruxelles privilégie et défendra : celui d'allocations familiales à forte connotation solidaire, c'est-à-dire conçues comme un outil de redistribution destiné à réduire les inégalités au sein de la population bruxelloise et dont le financement sera garanti sur le long terme.

*Rudy Janssens*  
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

## Un nouveau site Web

Afin de répondre positivement à la demande d'une grande majorité de nos affiliés, nous avons créé un nouveau site. Le but étant de vous donner un maximum d'informations.

Je vous invite également à vous inscrire à la newsletter. De cette façon, vous recevrez régulièrement des compléments d'informations des différents dossiers liés à notre actualité.

Et la rentrée ne sera pas triste...

### Premier point, le dossier du service minimum

Il sera sur la table des parlementaires à la mi-septembre. Je tiens à (re)préciser que c'est une véritable attaque contre le droit de grève et que la volonté de ce gouvernement est d'affaiblir les organisations syndicales et de faire du grand « n'importe quoi ! »

### Deuxième point, le dossier des pensions

Je pense que nous l'avons expliqué en long et en large.  
Parler c'est bien, mais il est plus que temps de réagir...

### Et troisièmement, la fin du statut

Lors du conclave budgétaire de fin juillet, le gouvernement fédéral a pris deux mesures qui vont toucher la fonction publique :

- il met fin au régime des statutaires en donnant priorité à l'engagement de contractuels ;
- il donne son feu vert pour l'intérim.

Mais pas de panique... Cette réforme ne concerne que les nouveaux engagements et elle ne touchera pas ceux qui sont en cours de carrière !!

Diviser pour mieux régner... c'est scandaleux !!

Nous reviendrons sur ce dossier dans les prochaines semaines, mais il est évident que notre organisation syndicale défendra bec et ongles... LE STATUT.

**D'autres informations... un seul site :**

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

*Michel Abdissi  
Président*

## Alerte sur les pensions !

*La politique en matière de pensions du Ministre Bacquellaine est un véritable désastre. Les mesures se succèdent les unes sur les autres. Autant de coups de butoir qui mènent au démantèlement de notre système de pensions tant pour les travailleurs du secteur privé que ceux du secteur public. L'apparente concertation sociale avec le ministre des Pensions tourne au dialogue de sourds. Pour notre organisation syndicale, la coupe est pleine. Nous avons organisé dans un premier temps une action symbolique à Bruxelles pour attirer l'attention sur ce dossier et mettre en avant nos contrepropositions.*

Nos pensions figurent parmi les plus basses d'Europe. La pension légale moyenne d'un travailleur s'élève à 950 euros pour un homme et 710 euros pour une femme. Alors qu'en Belgique le seuil de pauvreté pour un isolé est de 1 115 euros net par mois. La pension légale moyenne constitue donc un risque de pauvreté assurée. Le gouvernement s'était engagé à relever les allocations sociales au-delà du seuil de pauvreté. **Il n'a pas tenu sa promesse.**

Les pensions sont parfaitement payables, mais cela implique la volonté politique de trouver les recettes nécessaires. La volonté politique de ce gouvernement néolibéral est au contraire de réduire les frais pour réorienter les moyens financiers vers des réductions de cotisations patronales. La baisse des cotisations employeurs représente un montant de 7,4 milliards d'euros. Cet argent aurait permis d'octroyer 300 euros par mois en plus à chaque pensionné. La politique des pensions consiste donc à réduire des droits, à démanteler le système de pension du secteur public pour faire des économies et contenir le budget.

La politique actuelle en matière de pension ne tient absolument pas compte de la réalité des travailleurs. Augmenter l'âge de la pension est inhumain, contre toute logique.

On parle beaucoup de l'insoutenable financière des pensions. Ce qui est insoutenable pour la plupart des travailleurs, c'est la pension à 67 ans. Les décisions prises par le gouvernement sont quasiment contre nature.

- L'espérance de vie - que l'on prédit en hausse continue pour justifier les économies - a pour la première fois diminué, ce qui jette un doute sur les prévisions de coût du vieillissement.
- L'espérance de vie en bonne santé était en 2015 de 64 ans pour une femme et de 64,4 ans pour un homme. Ce

chiffre est par ailleurs en recul pour les hommes. Le gouvernement a donc décidé de faire travailler les gens plus longtemps que leur espérance de vie en bonne santé.

- L'espérance de vie en bonne santé diffère en outre fortement en fonction du statut social mesuré par le niveau d'études... Un ouvrier sans diplôme de 25 ans, peut espérer vivre en bonne santé jusqu'à l'âge de 53 ans. Un cadre qui a un niveau d'études supérieures peut lui espérer vivre sans soucis de santé jusqu'à l'âge de 71 ans. La différence d'espérance de vie en bonne santé entre les deux niveaux d'études est donc de... 18 ans.

Partant de constats sur l'espérance de vie moins longue de ceux qui exercent un métier pénible, le bon sens commanderait que l'on tienne compte de la pénibilité du travail pour déterminer un âge adapté de départ à la retraite. On en est loin. Les travailleurs qui exercent un métier pénible sont encore une fois oubliés. Le ministre des Pensions ne fait qu'entrouvrir la porte de sortie pour les métiers pénibles dans les limites d'un budget d'avance trop étriqué : seul un groupe très limité de travailleurs pourrait, après 20 ans de travail pénible, partir à la pension un an plus tôt. Quelqu'un qui a effectué un travail pénible pendant 40 ans pourra donc prendre sa pension à 65 ans au lieu de 67 ans. C'est plus qu'insuffisant. C'est scandaleux.

Les propositions de notre organisation syndicales reposent sur une véritable analyse de l'exposition à des facteurs de risques scientifiquement reconnus dans quatre grandes catégories :

- la charge physique,
- l'organisation du travail,
- le risque accru en matière de sécurité,
- la charge émotionnelle.

En ce qui concerne la durée de l'exposition, son intensité ou la combinaison de différents facteurs pour déterminer ce qu'est un travail pénible, rien n'a encore été fait.

Pour ton organisation syndicale, la coupe est pleine.

Et pour toi ?

*Michel Abdissi  
Président*

## ATTENTION... DANGER

Par une directive du Parlement et du Conseil européens, la certification du personnel de la maintenance des véhicules sur rail et de leurs composants doit être réglée de manière commune et uniforme.

Les normes appliquées dans toute l'Europe pour le contenu et les conditions d'acquisition d'un laissez-passer dans la maintenance doivent :

- mettre au premier plan la sécurité et la fiabilité et être standardisées afin de renforcer la confiance du public envers le système ferroviaire,
- permettre le libre accès au marché du travail européen en faisant une qualification du personnel unifiée,
- améliorer la situation de concurrence entre le rail et la route, et
- améliorer la protection de la santé et du travail grâce à de meilleures connaissances, aptitudes et compétences.

### Quel est le contenu de la directive ?

La directive expose les conditions et la procédure pour la certification de tous les travailleurs de la maintenance de véhicules sur rail et de leurs composants dans le système ferroviaire européen.

### Points importants

Les pays européens peuvent exclure certains travaux de maintenance sur véhicules sur rail des mesures prises pour appliquer cette directive dans les domaines suivants :

- infrastructures ferroviaires qui sont complètement séparées des autres systèmes ferroviaires.

### Certification de travailleurs de la maintenance

Chaque collaborateur de la maintenance doit avoir les aptitudes et qua-

lifications exigées et pouvoir présenter les documents suivants :

- **une attestation** qui confirme que le collaborateur remplit les conditions minimales répondant aux exigences médicales et psychologiques et qu'il dispose des connaissances professionnelles de base et générales ;
- **un certificat supplémentaire** attestant sur quelles sortes de Chemins de fer et de trains le collaborateur peut effectuer quelles tâches de maintenance.

### Octroi du laissez-passer

Le collaborateur doit :

- disposer d'un justificatif du niveau 3 (CEC) avec des connaissances, aptitudes, compétences supplémentaires, et remplir les conditions médicales précisées dans la directive,
- avoir des connaissances du système de gestion de la sécurité (Safety-Management- System SMS),
- connaître les processus de maintenance ainsi que leurs certifications et documentations, il doit pouvoir se baser là-dessus pour travailler,
- avoir de l'expérience des cas particuliers des processus de maintenance,
- connaître l'importance de l'autorisation de remise du véhicule sur le réseau ferroviaire et ses conséquences,
- être informé des particularités des compagnies de Chemins de fer et de leurs relations avec la maintenance (par ex. systèmes de sécurité, radios dans les trains...),
- connaître les réglementations nationales et internationales (législation, directives, ordonnances, etc.) et
- connaître tous les composants de véhicules sur rail existant dans son domaine de travail à tous les niveaux de construction (par exemple les systèmes de freins, les portes, les roues, les systèmes de sécurité du train, l'ETCS, etc.).

Avec toutes ces formations supplémentaires, le collaborateur obtient le certificat de niveau 4 (CEC).

### Rôle des autorités nationales responsables

Les autorités responsables assurent les tâches suivantes de manière transparente et non discriminatoire :

- octroi, actualisation et établissement des laissez-passer,
- réalisation d'examens et de contrôles réguliers,
- suspension et retrait des laissez-passer et – à l'attention du bureau qui les établit – demande motivée de suspendre les laissez-passer, et
- tenue d'un registre de tous les laissez-passer qui ont été octroyés, qui sont échus, modifiés, partiellement retirés ou annulés ou qui ont été annoncés comme étant perdus ou détruits.

### Les entreprises ferroviaires doivent/devraient :

- tenir un registre de toutes les attestations supplémentaires qui ont été octroyées, qui sont échues, modifiées, partiellement retirées ou annulées ou qui ont été annoncées comme étant perdues ou détruites et
- installer un système de surveillance de leur personnel de maintenance afin de saisir des mesures immédiates lorsque l'aptitude professionnelle est remise en question.

Dans quelques semaines, nous participerons à un groupe de travail organisé au niveau de l'ETF.

Vu le danger de cette directive, nous ferons le maximum pour éviter notamment le libre accès au marché du travail.

## Appel à candidatures

Suite aux prochains départs de collègues du secrétariat national, il sera procédé à l'élection de deux nouveaux secrétaires nationaux.

**La date de clôture pour le dépôt des candidatures est fixée le 22 septembre à 12h.**

Pour être prises en considération, les candidatures doivent être en conformité avec l'article 49 bis (modèle A & B) des statuts de la CGSP, introduites par les régionales du secteur et envoyées au Président national.

## Régionale de Charleroi Dîner musical

Le Comité de Pensionnés Cheminot organise un dîner musical :

**Le mardi 14/11/2017 à 12h**  
**Rue de Montigny, 42 – Charleroi – Salle 1**

**PAF :** 5 € par personne pour les Cheminots et leur compagne,  
15 € pour les sympathisants s'il reste des places vacantes,  
à payer à l'inscription sur le numéro de compte bancaire : BE92 0682 1784 2223 – CGSP Cheminots  
(paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica – Tel. : 071/797 111).

### Menu :

- Apéritif
- Porchetta
- Dessert et café
- Boissons comprises

**Attention !** Date limite des inscriptions : le 31 octobre 2017.  
**Inscriptions limitées à 90 personnes.**

Bien Cordialement,

*Les Secrétaires permanents,  
G. Itri et A. Decoux*

## Bacquelaine a remis sa note sur la pension à points

*Le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, a remis sa note relative à la pension à points aux partenaires sociaux réunis dans le Comité national des pensions. La FGTB et la CGSP se sont rassemblées le vendredi 30 juin pour défendre nos pensions ! Parce que ce gouvernement a déjà adopté trop de mesures néfastes pour les travailleurs : recul de l'âge de la pension à 67 ans, conditions d'accès à la pension anticipée durcies, bonus pension supprimé, système de prépension vidé de sa substance...*

Aujourd'hui, ce gouvernement veut nous imposer un calcul par points de la pension !

### Le système à points peut se résumer comme suit :

- Les trois systèmes (salariés, fonctionnaires, indépendants) sont assimilés mais peuvent encore différer au niveau de certains paramètres.

**C'est en fait une harmonisation vers le bas au détriment des pensions publiques.**

- Vous recevez 1 point si vous touchez le « salaire de référence » moyen de votre régime. Si vous gagnez moins, vous recevez moins, si vous gagnez plus, vous recevez plus.

**Ça ne change pas grand-chose au système actuel.**

- Vous pouvez partir à la retraite après avoir accompli une « carrière de référence » (aujourd'hui 45 ans). Mais... l'âge « normal de départ à la retraite » est l'âge auquel on est arrivé sur le marché du travail + la carrière de référence.

**Donc si, par exemple, vous commencez à travailler à 25 ans, l'âge normal de départ à la retraite est de 70 ans...**

- Il y aurait cependant un âge minimum pour pouvoir partir à la pension : 22 ans + carrière de référence (aujourd'hui 45) = 67 ans.

- Si vous partez avant « l'âge normal » de la pension, un malus « relativement important » vous sera appliqué, en fonction de l'espérance de vie.

- Si vous continuez à travailler après l'âge normal de la pension, vous recevez un bonus.

**On réintroduit un système de bonus-malus mais le malus est plus important que le bonus et repose sur l'espérance de vie, donc au détriment de personnes avec une espérance de vie en bonne santé et donc moins longue.**

- Chaque année, une décision est prise quant à la liaison des pensions au bien-être. Celle-ci devrait être complète sauf si le système venait à être en déséquilibre (« coefficient de soutenabilité »).

**Il y a donc toujours un risque de ne pas appliquer des adaptations au bien-être automatiques.**

- Ce que vous recevez pour ces points (valeur d'un point) sera déterminé au moment où vous partez à la pension.

Cette valeur par point est identique pour chaque personne qui part à la pension la même année au sein du même système. Pour calculer la pension, cette valeur sera multipliée par le nombre total de points que vous avez accumulés. Toutefois, plusieurs variables d'adaptation entrent en application pour la fixation de la valeur du point lorsque le bilan financier le requiert. Cela rendra le système à points aléatoire et inique.

- Les risques majeurs du système sont ces correcteurs (démographiques et macroéconomiques) qui permettront au gouvernement de diminuer la valeur du point (et donc d'utiliser les pensionnés comme variables d'ajustement budgétaire).

- Le fait que la valeur du point ne soit connue qu'en fin de carrière et que cette valeur dépende de la situation économique ou budgétaire à ce moment revient à enterrer le principe d'assurance.

- Des mécanismes d'adaptation automatique en cas de bilan financier négatif peuvent mener à devoir à travailler plus longtemps pour une pension moins importante. Ainsi, la pension est dissociée du principe d'assurance et déterminée par des facteurs externes à la carrière.

### Pour la FGTB et la CGSP, le système à points est inacceptable car :

- cela équivaut à saper le principe d'assurance dans notre sécurité sociale ;
- il ne donne aucune certitude concernant l'âge et le montant de la pension ;
- il n'y a aucune garantie de pension décente. Surtout dans le contexte actuel où le ministre démantèle tous les éléments de solidarité et mécanismes de protection et n'exécute pas correctement les accords sociaux ;
- le passage à un nouveau système se révélera très coûteux pour la société.

D'autres « points » sont à l'ordre du jour comme la définition du travail pénible ou des périodes assimilées. Quoiqu'il en soit, nos pensions sont en danger ! Tant dans le secteur privé que dans les services publics, le gouvernement nous oblige à travailler plus longtemps pour toujours moins de pension.

*Syndicats n°12 du 30 juin 2017*

## Montée de la violence et de la répression à l'encontre des travailleurs

Le nombre de pays en proie à une recrudescence de la violence physique et des menaces à l'encontre des travailleurs a connu une hausse de 10 % en une année seulement, selon l'Indice CSI 2017 des droits dans le monde. Des attaques contre des membres de syndicats ont été documentées dans cinquante-neuf pays, suscitant une anxiété croissante en matière d'emplois et de salaires.

Depuis plus de trente ans, la Confédération syndicale internationale (CSI) collecte des données sur les violations des droits des travailleurs relatifs à l'affiliation syndicale et la négociation collective. Pour la quatrième année consécutive, la CSI présente ses résultats sous forme de l'Indice des droits dans le monde, mettant en lumière de manière unique et exhaustive comment les lois nationales et les pratiques des entreprises se sont détériorées ou se sont améliorées au cours des 12 derniers mois.

Selon ce rapport, les intérêts des entreprises sont privilégiés aux dépens de ceux des travailleurs dans l'économie mondiale, où 60 % des pays excluent des catégories entières de main-d'œuvre de la législation du travail. « *Le fait d'exclure des travailleurs de la protection de la législation du travail a pour effet de créer une main-d'œuvre invisible pour laquelle les gouvernements et les entreprises refusent d'assumer leur responsabilité, notamment les travailleurs migrants, les travailleurs domestiques et les travailleurs sous contrats à durée déterminée. Dans bien trop de pays, les intérêts des milieux d'affaires agissent au détriment des droits fondamentaux démocratiques* », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

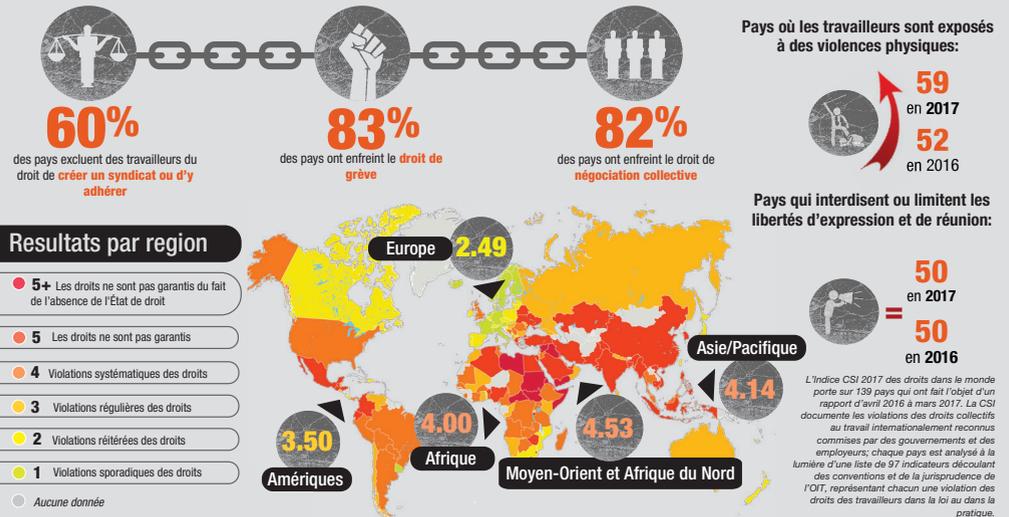
L'Indice CSI 2017 des droits dans le monde se base sur 97 indicateurs internationalement reconnus pour évaluer la protection des droits des travailleurs dans la loi et la pratique dans 139 pays. Voici quelques-unes des principales conclusions du rapport :

- 84 pays excluent certaines catégories de travailleurs de la législation du travail ;
- plus de trois quarts des pays excluent une partie ou la totalité des travailleurs du droit de grève ;

### Indice CSI 2017 des droits dans le monde



#### Violations des droits des travailleurs



- plus des trois quarts des pays excluent une partie ou la totalité des travailleurs de la négociation collective ;
- sur les 139 pays examinés, 50 excluent ou restreignent la liberté d'expression et de réunion ;
- le nombre de pays où les travailleurs sont exposés à la violence physique et aux menaces a augmenté de 10 % (de 52 à 59). Ils incluent la Colombie, l'Égypte, le Guatemala, l'Indonésie et l'Ukraine ;
- des syndicalistes ont été assassinés dans 11 pays dont le Bangladesh, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, le Honduras, l'Italie, la Mauritanie, le Mexique, le Pérou, les Philippines et le Venezuela. « *Il suffit de regarder ces chiffres consternants pour se rendre compte du fait que l'inégalité économique atteint son niveau le plus haut de l'histoire moderne. Les travailleurs sont privés des droits fondamentaux qui devraient leur permettre de s'organiser et de négocier collectivement pour une part équitable. Outre les restrictions croissantes à la liberté d'expression, ceci a pour effet de fomenter le populisme et de menacer la démocratie elle-même* », a déclaré Sharan Burrow.

#### Mauvais traitements, répression, violences

Selon l'Indice 2017, les dix pays en bas du classement des droits des travailleurs sont : le Bangladesh, la Colombie, l'Égypte, le Guatemala, le Kazakhstan, les Philippines, le Qatar, la Corée du Sud, la Turquie et les Émirats arabes unis. C'est la première fois que les Philippines, la Corée du Sud et le Kazakhstan figurent dans la liste des dix pires pays en termes de respect des droits des travailleurs. Une fois encore, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a affiché les pires résultats en termes de traitement réservé aux travailleurs, notamment le système de kafala dans les pays du Golfe qui continue d'asservir des millions de personnes. Le déni absolu des droits fondamentaux des travailleurs reste en vigueur en Arabie Saoudite. Pendant ce temps, dans des pays comme l'Irak, la Syrie et le Yémen, la guerre et la rupture de l'État de droit signifient que les droits des travailleurs ne sont plus garantis.

Syndicats n°13 du 14 juillet 2017

# Objectifs de développement durable : la campagne « PERSPECTIVE 2030 » est lancée

À l'occasion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui se tient actuellement aux Nations unies, la société civile belge lance sa campagne « Perspective 2030 » et présente sa nouvelle plateforme qui assurera le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les politiques belges nationales et internationales.

Une délégation belge était présente à la conférence des Nations unies sur le développement durable à New York. Du 10 au 19 juillet, l'ensemble des acteurs du développement durable étaient en effet réunis au siège des Nations unies pour le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (High Level Political Forum - HLPF). La Belgique y a présenté le mardi 18 juillet son premier rapport d'avancement dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable (ODD).

### Un premier rapport belge

Dès fin juin, le rapport belge était disponible sur le site des Nations unies afin de permettre à chacun de se faire une idée. Ce premier rapport belge a fait l'objet d'un exercice inédit de coordination intrabelge et doit à ce titre être souligné. Par ailleurs, c'est un signal très positif de la part de la Belgique de vouloir présenter, moins de deux ans après l'adoption du Programme 2030 pour le développement durable, un premier examen volontaire de la mise en œuvre des ODD.

Au printemps, le projet de rapport avait été soumis au Conseil fédéral pour le développement durable<sup>1</sup> pour qu'il remette un avis<sup>2</sup>. Les organisations représentatives de la société civile avaient jugé ce projet de rapport très inégal d'une partie à l'autre, et ont entre autres questionné le choix des indicateurs qui doivent constituer le point de départ dans l'évaluation de l'atteinte des ODD. Par ailleurs, le rapport présentait une image trop peu nuancée de la mise en œuvre des politiques de développement durable. Fondamentalement, à l'image d'autres domaines politiques (l'énergie, par exemple), il manque encore une vision concertée pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

### Trois demandes aux gouvernements belges

« Perspective 2030 », tel est le nom de la nouvelle campagne de la société civile belge pour la mise en œuvre des ODD en Belgique, dans les politiques nationales internes et extérieures. Si les demandes des organisations de la société civile sont multiples et vont de l'accès à l'eau potable pour tous au travail décent en passant par la décarbonation et le financement du développement, la cohérence des politiques doit être le cœur de toute démarche visant à rendre plus durable notre société. Ensemble, les organisations de la société civile demandent trois choses : d'abord et avant tout, les décideurs belges doivent inscrire le Programme 2030 pour le développement durable dans un cadre législatif et budgétaire belge. Ceci



rendra obligatoire la mise en œuvre du Programme 2030 en Belgique et rendra plus transparente la déclinaison des ODD dans les politiques.

Ensuite, les organisations membres de la Plateforme Perspective 2030 demandent l'instauration d'un mécanisme structurel inclusif de suivi de la mise en œuvre des ODD. Tous les niveaux de pouvoir, tous les gouvernements (fédéral, Régions, Communautés) mais aussi tous les citoyens sont compétents pour rendre notre monde plus durable. La participation de la société civile est d'ailleurs un principe de base du développement durable. Il est donc nécessaire que tous les acteurs belges du développement durable soient associés à ce mécanisme de suivi. Enfin, nous demandons aux autorités politiques de dégager les moyens financiers adéquats et nécessaires pour assurer la mise en œuvre des ODD.

Contribuer à notre échelle à un monde moins inégalitaire et sans pauvreté, où chaque individu vit décemment dans un environnement sain et à l'abri des dérèglements climatiques, et où l'ensemble du système respecte les limites de la planète : oui, le programme 2030 pour le développement durable est ambitieux. Il est important que la Belgique se donne les moyens de réussir.

Article de Véronique Rigot mis en ligne sur le site du CNCD le 18 juillet 2017 : [www.cncd.be](http://www.cncd.be)

1. Le Conseil fédéral pour le développement durable est un conseil d'avis sur la politique fédérale belge qui réunit les différentes franges de la société civile belge. Pour voir la composition du Conseil fédéral pour le développement durable : <http://www.frdo-cfdd.be/fr/le-conseil/composition>
2. L'avis est disponible sur le site du Conseil fédéral pour le développement durable : <http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2017a05f.pdf>



## Les prédateurs au pouvoir

Le célèbre couple de sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot livre ici une dénonciation impitoyable de la complicité des gouvernements avec le destructeur Dieu Argent. Fidèles à leur méthode rigoureuse, ils démontrent, preuves à l'appui, comment l'argent s'est transformé en une arme de destruction massive aux mains d'une aristocratie de l'argent qui fraye intensément avec celle du pouvoir. À l'heure du « Fillongate », de la violence délirante de Trump, de l'arrogance de Marine Le Pen face à la justice, ou de la mondialisation du droit de polluer à coups de « crédits carbone », l'indignation sociologique des Pinçon-Charlot est indispensable.

**Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon**, sociologues, anciens directeurs de recherche au CNRS, sont spécialistes des grandes fortunes françaises.

**Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot**, *Les prédateurs au pouvoir. Main basse sur notre avenir*, Éd. Textuel, Paris, avril 2017, 64 p., 8 €.

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Ce n'est pas la girouette qui tourne... c'est le vent qui change
- 4 / Dossier • La digitalisation des services publics – Quelles réponses à l'ubérisation ?
- 7 / Secteur Culture • Et la culture Camarades ?
- 8 / IRB • Allocations familiales à Bruxelles : un enjeu de justice sociale

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

### Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Un nouveau site Web
- 10 / Alerte sur les pensions !
- 11 / Attention... Danger
- 12 / Appel à candidatures  
/ Régionale de Charleroi – Dîner musical

### Actualités INTERSECTORIELLES

- 13 / Pensions • Bacquelaine a remis sa note sur la pension à points
- 14 / Droits humains et syndicaux • Montée de la violence et de la répression à l'encontre des travailleurs
- 15 / Développement durable • Objectifs de développement durable : la Campagne « Perspective 2030 » est lancée
- 16 / À lire

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11